

26 MARS 2007

4660

STATUTS

SARL « 100% PARFUMS DU SUD »
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 Euros
Siège social : 110 Z.I DU CAIRE I
13 830 REQUEFORT LA BEDOULE
RCS en cours de formation

Les soussignés :

1° Mr Fabrice CICOT

Demeurant 13 avenue Joseph LIAUTAUD, 13 260 CASSIS,
Célibataire,
Né le 05 décembre 1965 à AUBERVILLIERS

2° Mme Claudine MERCIER,

Demeurant 13 avenue Joseph LIAUTAUD, 13 260 CASSIS,
Divorcée
Née le 16 mars 1951 à PARIS 13^{ème}

3° Mr Adrien LASSERI,

Demeurant 19 allée Bellevue, 06 130 GRASSE,
Marié sous le régime de la communauté de biens avec Mme Danielle MESNER, le 27 juin 1967 à STRASBOURG.
Né le 19 mai 1942 en ALGERIE Française.

Ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la société à responsabilité limitée devant exister entre eux et toute autre personne qui viend

STATUTS

Article 1 - Forme

Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - Objet

La société a pour objet la vente en gros et au détail de tous produits relatifs à la parfumerie et à la cosmétique.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, commercial. Décrire ici, de manière juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à large, l'activité commerciale, l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à artisanale, industrielle, financière ou favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 – Dénomination sociale

La société a pour dénomination sociale et pour sigle « **100% PARFUMS DU SUD** »

Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers indiqueront la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

